



Conseil Municipal du 8 AVRIL 2016
Convoqué le 1^{ER} AVRIL 2016

Présidé par Marc HEMEZ, Maire
Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA (arrivée à 18h31) - Marie BONNAFIL (arrivée à 18h20) - MM. Georges LEMOINE - Jean-Claude DENIS - Christian VITU - Christian COLLET - Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN - Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART –MM. Farid FETTACHE - Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR - M. Clément CORNU - Mme Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOIF - Jean-Louis CHANTREAU - M. Laurent HELBECQUE - Mme Anne DELABY – M. Jean-Michel REMY.

Excusés : Mme Marie BONNAFIL (proc. à Mme Tanca jusque 18h20) - M. Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) – M. Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Mme Léone TAISNE (proc. à Mme Carpentier) - Mmes Marylène DRECCQ (proc. à Mme Stiévenard) – Renée HARY (proc. à M. Helbecque) - Martine MOROGE (proc. à M. Chantreau) -- Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif).

Excusée sans procuration : Mme Rosa LA SPINA (jusque 18h31)

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

Monsieur le Maire : « J'informe l'assemblée du décès de l'une de nos deux centenaires, Madame SENECHAL, décédée hier à Somain, à l'âge de 101 ans et 6 mois et dont les funérailles religieuses auront lieu Lundi à 10h00, en l'église Saint Martin d'Aniche. Nous aurons une pensée pour elle et pour ses proches. »

Monsieur le Maire propose que **Madame Mirtille Stiévenard** assure les fonctions de secrétaire de séance.
L'assemblée accepte à l'unanimité

I - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2016

Monsieur le Maire : « Nous passons à l'adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2016 qui est abondamment rédigé, y-a-t-il des observations, précisions ?....Aucune remarque, je peux considérer que le procès-verbal est adopté à l'unanimité, je vous en remercie et je profite au passage pour remercier le travail de retranscription du secrétariat administratif. »

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

II – QUESTIONS MISES EN DÉLIBÉRATION

A. SERVICE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, **à savoir la préfiguration du projet du centre social** ;
Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée qu'elle l'autorise à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Animateur Principal relevant de la catégorie hiérarchique B pour faire face à un

besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum allant du **18 avril 2016 au 17 avril 2017** inclus.

Cet agent sera chargé d'assurer la rédaction du projet en termes d'actions, d'implantation, de gestion, de partenariat et d'orientations éducatives. Il sera affecté à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Il devra justifier du Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport DESJEPS et d'une expérience confirmée de directeur de centre social.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 646 (indice majoré 540) du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire : « Nous avons retenu la candidature de Monsieur Débus suite à un jury de recrutement qui a duré un certain moment et durant lequel nous avons eu des candidats intéressants. Vous aurez l'occasion de le rencontrer après sa prise de fonction le 18 avril prochain, il sera encadré par l'Adjoint délégué, Carole Carpentier et Madame Christelle Roussel, responsable du service Enfance Sports Jeunesse. Il débutera en mairie pour quelques semaines avant de prendre ses quartiers au CESDIM, lorsque son bureau sera agencé ainsi que celui de la secrétaire-comptable. L'espace de vie sociale démarrera avec les agents du Point Information Jeunesse qui sont déjà en place en attendant d'étoffer et surtout de fédérer les autres dispositifs qui sont portés par des associations sportives, culturelles et de loisirs au travers de la commune conformément à l'esprit de cet espace de vie sociale. Pour ce qui concerne la masse salariale, le salaire et les charges de cet agent sont cofinancés par la ville et la CAF qui, je le rappelle, a agréé lors de son Conseil d'Administration il y a quelques mois le projet d'une équipe opérationnelle composée d'un directeur, d'une secrétaire-comptable, d'un agent d'accueil et d'un référent famille à mi-temps qui appartient à la classe des travailleurs sociaux, c'est-à-dire chargé d'un accompagnement social : conseiller en économie sociale et familiale ou assistant social. Petit à petit, avec le directeur qui va arriver, on procédera à étoffer cette équipe opérationnelle dédiée à cet espace de vie sociale. Je prendrai donc l'arrêté de nomination et je signerai le contrat de travail, si vous êtes d'accord pour procéder au recrutement de cet agent contractuel, contrat de droit privé. Y-a-t-il des questions, observations, précisions ? Oui, Monsieur Michel Meurdesoif. »

Monsieur Meurdesoif : « La décision a été prise majoritairement au dernier Conseil Municipal, donc pour nous, elle est actée, nous sommes légalistes, vous le savez bien, et comme cela relève de la compétence exclusive du Maire, nous ne voterons pas contre ».

Monsieur le Maire : « Je vous remercie, je considère que je peux boucler la procédure de recrutement de notre directeur. Je passe à la question suivante ».

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Marie BONNAFIL (proc. à Mme Tanca) – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) – Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE (proc. à Mme Carpentier) – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Helbecque) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE (proc. à M. Chantreau) – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif) – M. Jean-Michel REMY.

B. SERVICE URBANISME

1. DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (SIPL) – OPÉRATION « RÉSORPTION D'UNE FRICHE COMMERCIALE PAR SA TRANSFORMATION EN ÉQUIPEMENT POLYVALENT DE QUARTIER DE TYPE CENTRE SOCIAL – ZUS CHAMP DE LA NATION »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les mesures adoptées dans la loi de finances pour 2016 concrétisent le volontarisme du Gouvernement en matière d'investissement public local, par la progression très sensible des ressources et fonds des dotations de soutien de l'Etat et l'assouplissement des conditions d'utilisation de certains d'entre eux. Seules les opérations d'investissement peuvent être subventionnées par cette dotation de soutien à l'investissement public local.

La Région Nord-Pas de Calais-Picardie bénéficie à ce titre de :

- **45 627 419 euros pour la 1^{ère} enveloppe** consacrée aux grands projets d'investissement des communes, ciblée autour de 7 thématiques éligibles et notamment la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics (accessibilité)...

Et

- **de 25 402 925 euros** pour la seconde enveloppe (dédiée à l'accompagnement des investissements des bourgs-centres et des villes de moins de 50 000 habitants, ayant des charges spécifiques de centralité et assurant une fonction de polarité pour leur bassin de vie de proximité).

Par délibération du 25 mars 2016, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, a approuvé le projet de création d'une structure à caractère social et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'agrément « centre social » auprès de la CAF du nord.

Parallèlement, une mission diagnostic-étude sur la faisabilité d'une réhabilitation de l'immeuble commercial situé rue Léo Lagrange a été lancée. Il ressort de cette étude qu'il peut être envisagé la transformation de cette friche en équipement polyvalent de quartier.

Considérant que ce projet de réhabilitation d'une friche commerciale permet de poursuivre la rénovation urbaine engagée sur le quartier du Champ de la Nation dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain et que cette friche réhabilitée permettrait de disposer d'un équipement majeur au sein du quartier, à proximité d'une station BHNS, desservie par le nouvel axe de communication entre le centre-ville et le Champ de la Nation,

Considérant que cet équipement peut avoir un effet structurant sur la qualité de vie locale et l'attractivité du territoire, qu'il serait mené en cohérence avec les objectifs posés par la loi du 17 août 2015 portant sur la transition énergétique - la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 17 août 2015 et la loi du 21 février 2014 pour la ville et la cohésion urbaine,

Considérant qu'il favoriserait les rencontres intergénérationnelles, inter-quartiers, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale, avec la préoccupation à la fois de créer du lien entre les personnes et de la cohésion sur le territoire prenant en compte les besoins spécifiques des habitants,

Considérant la remarque de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement du Nord qui attire l'attention sur la nécessité de prolonger les réflexions, au-delà de la convention ANRU, sur l'avenir de la friche commerciale mais également sur l'obligation de prêter une large place aux actions qui seront organisées en direction de la jeunesse,

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée qu'elle l'autorise à solliciter la subvention la plus élevée possible dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, sans que le total des subventions publiques n'atteigne 80% de la dépense subventionnable.

Le montant total de l'opération H.T. : travaux – maîtrise d'œuvre – contrôle technique – CSPS – Dommage/ouvrage) est évalué à **1 300 000 euros**.

Monsieur le Maire : « Une mission diagnostic/étude a été confiée au bureau d'études BERIM pour évaluer la faisabilité de la réaffectation de l'ancien magasin SHOPI dont nous sommes propriétaires depuis le début de notre mandat. Le bureau d'études cible ce que nous pourrions faire ou ne pas faire dans cet espace, étant entendu qu'il y a un foncier de 2 000m² dont 1 060m² de surface construite, comportant 465m² affectés à l'ancien magasin en plain-pied, le reste servant de réserves, de chambre froide... A l'étage en terrasse, se trouve un appartement de 135m² qui peut toujours servir de logement. Le bureau d'études analyse la capacité de ce bâtiment à recevoir l'espace de vie sociale et d'autres activités, au centre d'un quartier en géographie prioritaire, qui est le Champ de la Nation - On pourrait peut-être y domicilier la vitrine de cet espace de vie sociale avec quelques activités qui se dérouleraient sur place - Il étudie également comment nous pourrions faire cohabiter par rapport aux créneaux, aux demandes et aux besoins, des pôles d'animations permanents, mais aussi d'autres associations, étant entendu que les représentants des associations, qu'ils soient membres, dirigeants, élus ou pas, connaissent des problèmes. Pour exemple : les majorettes, l'harmonie de Kopierre par rapport aux répétitions, problèmes des sociétés de danse qui cohabitent quelque fois difficilement avec des danses différentes et des musiques différentes à la salle

Coubertin ce qui n'est pas très confortable, d'où l'éventualité de mixer ces différentes activités et surtout de satisfaire des besoins nouveaux, mais aussi des besoins latents, qui nous sont remontés depuis le début de notre mandat et même avant. Je pense d'ailleurs en avoir discuté en Commission des sports. Sur le montant de l'opération, on reste sur celui annoncé dans la synthèse sous réserve de connaître le choix de la Commission et des élus responsables sur la mixité de cet espace ou pas. Cela tournera entre 1 300 000 euros, on affina lorsque nous aurons des études plus précises au stade de l'avant-projet. Y a-t-il des observations particulières sur la souscription d'un dossier dont je reconnais que les services concernés ont fait vite et bien pour le présenter dans les délais. Voulez-vous des précisions des élus sur cette démarche tendant aller à la pêche aux subventions, ce qui arrive très souvent en ce moment, comme à chaque fois que l'on engage des programmes d'investissement important. Oui Monsieur Meurdesoif ».

Monsieur Meurdesoif : « Encore une fois, la décision avait été entérinée au Conseil Municipal précédent, simplement le lieu n'avait pas été défini. Nos réserves restent absolument les mêmes, on rajoute le fait que le centre de gravité va se déplacer dans le renouvellement urbain du centre-ville vers la Nation, donc il faudra réfléchir à des actions compensatoires en direction de l'Archevêque. Cela étant dit, comme il s'agit de demander des recettes, nous voterons pour. »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie, y-at-il d'autres interventions, observations ? Oui Carole ».

Madame Carpentier : « Merci Monsieur le Maire. Oui, je voudrais juste apporter une précision à Monsieur Meurdesoif. Effectivement la ville est divisée en plusieurs quartiers l'Archevêque, la cité HLM, et je vous rassure, nous allons travailler sur tous ces quartiers là et nous allons nous investir avec toute la population. C'est le but ».

Monsieur le Maire : « Je voudrais compléter votre propos. Lorsque nous parlons d'animations et d'actions en faveur de la jeunesse, c'est bien sûr dans le but de canaliser la jeunesse, d'enrayer toutes les nuisances, les faits d'incivilité, voire de délinquance -petite ou moyenne- que nous constatons depuis quelque temps, d'ailleurs, pas seulement sur l'Archevêque. J'ai demandé aux médiateurs de renforcer leur présence, ce qu'ils font, sur ce secteur important de la ville qui est en géographie prioritaire, intégrant ainsi la rue Delestraint jusque la Pyramide. J'ai rencontré récemment le Sous-Préfet à l'occasion du Comité de pilotage politique de la ville, Madame la Préfète, déléguée à l'égalité des chances, à qui j'ai fait part de ce souci concernant certains quartiers et notamment le fait que les deux médiateurs sont souvent ensemble de manière à pouvoir échanger et conforter leurs points de vue par rapport à des situations gênantes. Je ne me vois pas en mettre un sur l'Archevêque et un à la cité HLM ou à la Nation et il me semblait légitime que ce binôme fonctionne sur l'Archevêque. Madame la Préfète m'a autorisé à déposer une nouvelle demande « d'adultes-relais » de manière à pouvoir équilibrer une présence sur le territoire. Le rôle de médiateur doit être considéré comme un outil de prévention et de détection de la délinquance. Parallèlement, en tant que Vice-Président de la CCCO, j'ai procédé à la nomination d'un chef de projet cohésion sociale, dont j'ai la charge puisque le précédent est parti à la retraite et avec ce nouveau responsable, nous allons mettre en place des actions sur Aniche, même ailleurs mais particulièrement sur Aniche au titre des 735 000 euros que l'Etat met sur les huit communes en géographie prioritaire du territoire et les 235 000 euros de participation de la CCCO sur ce dispositif de la politique de la ville. Donc nous profitons des aides, des outils, des regards et avec ce nouveau chef de projet, nous allons réactiver en concertation avec le Sous-Préfet et à sa demande express d'ailleurs, les services de Police, de l'Etat, de l'Education Nationale, les partenaires sociaux, les bailleurs, les transports en commun, nous allons réactiver ce qui est en panne depuis quelques mois, c'est-à-dire le Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance, qui est un laboratoire de réflexions mais aussi de réactions et d'actions. S'il n'y a pas d'autres questions, observations ou précisions demandées par les uns, les autres, je considère que cette délibération est adoptée à l'unanimité ».

Arrivée de Marie Bonnafil à 18h20.

Adopté à l'unanimité : POUJ : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) – Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART- Léone TAISNE (proc. à Mme Carpentier) – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Helbecque) – Danièle BRENSKI – MM. Michel

C. SERVICE ENFANCE – JEUNESSE

Monsieur le Maire : « Je laisse le soin à Carole Carpentier qui a la délégation, de nous parler de l'action « Anima'Ville » et du recrutement d'animateurs ».

Madame Carpentier : « Merci Monsieur le Maire ».

1. ACTION « ANIMA'VILLE 11-17 ANS » - CONTRAT UNIQUE D'AGGLOMÉRATION – PROGRAMMATION 2016

Monsieur le Maire propose de renouveler l'action en faveur de la jeunesse intitulée « Anima'Ville 11/17 ans » au sein de l'Espace Jeunes. Cette action est éligible dans le cadre de la programmation du Contrat Unique d'Agglomération et est de nature à permettre la création d'ateliers d'expression des jeunes issus des quartiers prioritaires et de les accompagner dans leur recherche de places dans la société.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'inscrire au budget les crédits destinés à la mise en place de cette action et de procéder au recrutement d'intervenants qualifiés correspondants aux activités proposées. Le coût total de l'action est évalué à 10 000,00€.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de mettre en place cette action et de déposer une demande de participation financière auprès de l'Etat à hauteur de 5 000,00€.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'inscrire au budget les crédits destinés à la mise en place de cette action et de procéder au recrutement d'intervenants qualifiés correspondant aux activités proposées. Le coût total de cette action est évalué à 10 000 euros. Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de mettre en place cette action et de déposer une demande de participation financière auprès de l'état de 5 000 euros ».

Madame Carpentier : « Ce sont des jeunes qui ont fait, pour exemple, des courts-métrages, des petits reportages photos, ces actions les valorisent et en même temps cela leur permet quelque fois de s'orienter dans une voie qu'ils ne pensaient pas emprunter. »

Monsieur le Maire : « Cette action dure depuis quelques années et occupe, notamment le samedi matin, une quinzaine de grands ados, sur des projets pour lesquels ils ont été consultés et qu'ils initient en termes de travaux pratiques. Ils sont encadrés par nos deux animateurs du PIJ. C'est quelque chose d'intéressant, qui a un taux de fréquentation assez régulier, ce qui prouve que les jeunes qui sont canalisés vers l'opération « Anima'Ville » ont une motivation et un intérêt. Merci Carole. Est-ce que sur cette question, il y a des précisions, observations ? Non je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) – Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE (proc. à Mme Carpentier) – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Helbecque) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE (proc. à M. Chantreau) – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif) – M. Jean-Michel REMY.

2. RECRUTEMENT D'ANIMATEURS POUR LES VACANCES D'ÉTÉ 2016 ET FIXATION DES INDICES DE RÉMUNÉRATION

Suivant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment l'article 3, 2° alinéa et l'article 34 autorisant le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder aux recrutements d'agents saisonniers dans le cadre du fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement pendant la période estivale du 7 au 29 juillet et du 1^{er} au 23 août. Il propose de fixer les indices de rémunération comme suit :

- Animateurs et animatrices des accueils de loisirs : indice brut 340 sur la base forfaitaire de 133 heures

- animateurs de animatrices de mini-séjours : indice brut 340 sur la base forfaitaire de 141 heures
- animateurs et animatrices principaux chargés du suivi des stagiaires : indice brut 340 sur la base forfaitaire de 141 heures
- animateurs et animatrices principaux chargés de la coordination et de l'encadrement : indice brut 340 sur la base forfaitaire de 148 heures.

Monsieur le Maire précise que ces agents bénéficieront de 41,44 € d'avantages en nature correspondant au montant des repas. Les crédits sont inscrits au compte 64131 du budget.

Monsieur le Maire : « Merci Carole. Il s'agit de l'équipe opérationnelle de nos centres de loisirs d'été, juillet et août. Le centre de juillet accueille le double d'enfants par rapport au mois d'août et donc en juillet nous avons deux fois plus d'animateurs qu'en août. Nous essayons au maximum de privilégier les animateurs diplômés pour avoir une qualité d'encadrement et de pédagogie. Nous essayons aussi d'aider mais aussi de fidéliser les jeunes qui n'ont pas forcément les 500 euros pour faire le stage BAFA. Nous faisons l'avance, je vous le rappelle, et ils nous remboursent en deux ou trois fois, ce qui leur permet de passer le BAFA sans que les parents ou eux-mêmes aient à payer les frais et nous leur assurons la participation à deux ou trois centres de loisirs ce qui est bien pour eux. Certes, c'est bien d'obtenir ce diplôme mais ensuite il faut aller à la chasse à Aniche, Ecaillon, Monchecourt, Auberchicourt... pour trouver un poste et souvent les Maires disent comme moi : « priorité aux jeunes de la commune ». Ce sont donc nos jeunes, que nous aidons financièrement, socialement et en plus ils y prennent goût, cela nous permet de les fidéliser et de retrouver des équipes bien en cohésion sur les projets éducatifs et pédagogiques pour les centres de loisirs à venir. Vous avez remarqué au passage, que nous donnons un petit coup de pouce aux animateurs et animatrices diplômés qui, très courageusement et avec beaucoup de solidarité, prennent en charge, éduquent, aident et rédigent les comptes rendus relatifs aux animateurs stagiaires. Je rappelle que le BAFA se déroule en 3 parties : la première est théorique, la seconde concerne la pratique en centre de loisirs et la troisième le perfectionnement. De même que, certains animateurs et animatrices, qui sont anciens chez nous, en qui nous avons confiance pour leurs compétences et leur professionnalisme et qui ont un peu un rôle d'encadrants et de coordination, sont gratifiés. Voilà, sur la constitution et la rémunération de cette équipe opérationnelle ».

Madame Carpentier : « Je me permets de reprendre juste un petit point concernant l'avance de fonds, pour les jeunes qui souhaitent passer la base BAFA. Effectivement, nous avançons les fonds, mais cette avance est retenue sur leur premier salaire, je dis bien retenue. Ces jeunes sont donc bien prioritaires pour intégrer les centres de loisirs par rapport à cette avance de fonds que nous devons récupérer lors du stage pratique.»

Monsieur le Maire : « Pas d'autres questions sur ce recrutement et cette rémunération ? Je considère que la délibération est adoptée à l'unanimité, et je vous en remercie. Je laisse la parole à Carole, sur la participation familiale sur les différents accueils ».

Arrivée de Rosa La Spina à 18h31

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) – Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE (proc. à Mme Carpentier) – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Helbecque) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE (proc. à M. Chantreau) – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif) – M. Jean-Michel REMY.

3. PARTICIPATION DES ENFANTS DE LA COMMUNE D'EMERCHICOURT AUX ACCUEILS DE LOISIRS DE LA VILLE D'ANICHE- ÉTÉ 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Maire de la commune d'Emerchicourt lui a fait parvenir une demande sollicitant l'accueil des enfants de sa commune dans les accueils de loisirs organisés par la ville d'Aniche à l'occasion des vacances d'été 2016.

A la fin de l'exercice, une convention sera établie afin de facturer à la ville d'Emerchicourt les frais inhérents à l'accueil des enfants de cette commune dans les accueils de loisirs été 2016 de la ville d'Aniche.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation d'accueillir les enfants d'Emerchicourt et de signer la convention qui sera établie.

Monsieur le Maire : « C'est un partenariat qui fonctionne bien depuis très longtemps, qui ne pose aucun problème et la contrepartie c'est que nous prenons un animateur originaire d'Emerchicourt ce qui semble logique puisque ce sont les enfants de cette commune. Ainsi, ils ont un repère en venant au centre aéré d'Aniche, ils le connaissent étant donné qu'il intervient dans des activités de loisirs extra ou périscolaires. Autres questions sur cette convention avec nos voisins d'Emerchicourt ? Pas de questions, d'observations ? Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) – Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE (proc. à Mme Carpentier) – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Helbecque) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE (proc. à M. Chantreau) – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesolf) – M. Jean-Michel REMY.

4. PARTICIPATIONS FAMILIALES AUX DIFFERENTS ACCUEILS DE LOISIRS COMMUNAUX – ÉTÉ 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, après avis de la commission municipale Enfance, Jeunesse, réunie le 31 mars dernier, de fixer les participations familiales aux accueils de loisirs été 2016 pour les enfants d'Aniche et d'Emerchicourt comme suit :

	1 enfant (128h)	Par enfant supplémentaire				
		2	3	4	5	6
Quotient familial inférieur ou égal 369€	32 €	30 €	28 €	26 €	24 €	22 €
Quotient familial compris entre 370€ et 499€	57 €	55 €	52 €	49 €	46 €	43 €
Quotient familial compris entre 500€ et 700€	71 €	67 €	62 €	57 €	52 €	47 €
Quotient familial supérieur à 700€	76 €	72 €	67 €	62 €	57 €	52 €
Non contribuables à Aniche/Emerchicourt (sauf ceux dont le QF est inférieur à 700€)	230 €					

- Coût des mini-séjours pour les enfants d'Aniche et d'Emerchicourt : **35 €** le séjour (50h), (y compris les frais de repas, de transport, d'hébergement, de droit d'entrée)
- Coût des mini-séjours pour les enfants des communes extérieures (dont le QF est supérieur à 700€) : **70 €** (y compris les frais de repas, de transport, d'hébergement, de droit d'entrée)
- Coût de l'accueil complémentaire : forfait de **17 €** par mois

Monsieur le Maire propose à l'assemblée après avis de Monsieur le Comptable du Trésor :

- d'autoriser les familles à effectuer le paiement de la participation en 3 fois
- d'autoriser le remboursement éventuel de la participation des enfants qui n'auraient pas pu fréquenter les accueils de loisirs en totalité ou pour la moitié du mois pour des raisons médicales ou familiales, sur présentation d'un justificatif (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, attestation sur l'honneur, justificatif administratif, ...).

Madame Carpentier : « Je vous informe qu'il n'y a pas eu de grosses augmentations, cela varie entre un et deux euros maximum. Nous avons suivi les barèmes CAF. Là, où nous pouvions augmenter, nous l'avons fait sans exagérer. Pour les coûts des mini-séjours des enfants d'Aniche et d'Emerchicourt, des enfants des communes extérieures et le coût de l'accueil complémentaire, il n'y a aucune augmentation par rapport à l'an dernier en accord avec la commission ».

Monsieur le Maire : « Merci. C'est toujours très rébarbatif tout cet alignement de chiffres, mais nous sommes obligés au regard du contrat-enfance-jeunesse d'établir notre tarification avec les grilles et les barèmes de la CAF, qui d'ailleurs valide et qui sera destinataire de cette délibération. Y a-t-il des questions à

poser sur cette tarification ? Je considère que la délibération est adoptée et que nous pourrions mettre en route les inscriptions. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) – Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE (proc. à Mme Carpentier) – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Helbecque) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE (proc. à M. Chantreau) – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif) – M. Jean-Michel REMY.

D. SERVICE FINANCIER

1. PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT-JOSEPH À ANICHE – ANNÉE 2016

Au regard du contrat d'association passé le 09/01/1982 entre le préfet, le mandataire du chef de l'établissement et les personnes physiques morales responsables de la gestion de l'école Saint-Joseph, les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'école privée Saint-Joseph représentent un caractère obligatoire pour la commune d'Aniche, uniquement pour les élèves résidant dans la commune. Les dépenses sont calculées par élève et sont égales au coût moyen des dépenses de fonctionnement d'un élève de l'enseignement public.

Le coût moyen d'un élève ayant fréquenté les classes des établissements publics d'enseignement primaire pour l'année 2015 s'élève à **536,17€**

Le nombre d'élèves habitant Aniche étant de 77, la participation de la commune s'élève donc à **41 285,09€**.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser cette participation à l'école privée Saint-Joseph.

Pour mémoire : participations antérieures

Année	2013	2014	2015
Prix de revient par élève enseignement public	486,74€	500,41€	477,97€
Nombre d'élèves concernés	81	81	79
Participation versée à Saint-Joseph	39 425,94€	40 533,21€	37 759,63€

Monsieur le Maire : « Il y a tout un travail avec les comptes de l'OGEC et nos dépenses affectées au fonctionnement des écoles primaires publiques et nous aboutissons tous les ans à un chiffre qui est le chiffre référent, qui, multiplié par le nombre d'élèves résidant à Aniche, donne le montant à verser à l'école Saint-Joseph. Pourquoi une augmentation cette année ? C'est l'impact des travaux de l'équipement, de l'achat de mobiliers de matériels de l'école Maxime Quévy, qui bien évidemment fait gonfler la masse des dépenses consacrées à l'enseignement public et donc augmente le coût de revient d'un élève de l'enseignement public qui sert de base pour calculer le forfait communal que nous versons à Saint-Joseph ».

Monsieur le Maire : « Y a-t-il des questions, des précisions sur ce forfait communal ? Monsieur Meurdesoif ».

Monsieur Meurdesoif : « Je suis un peu en paradoxe puisque je me disais tout à l'heure légaliste. Là il s'agit des accords Lang/Coupé, de sinistre mémoire, on en a souvent discuté ensemble, c'est un peu bizarre que la République oblige les communes-sièges et uniquement elles à payer pour les enfants scolarisés. C'est également un frein aux efforts qui sont faits pour favoriser l'enseignement public de la République : par voie de conséquence plus on augmente les sommes destinées à l'enseignement public et plus on doit donner à l'enseignement privé. Donc vous ne serez pas surpris si notre groupe vote contre. Cela sera peut-être la dernière fois ».

Monsieur le Maire : « Je vous remercie. D'autres remarques sur le versement du forfait communal ?... Alors je passe au vote. Abstention ? Qui est contre ? Merci, le secrétariat a noté. Je vous remercie, la délibération est adoptée à la majorité et je précise au secrétariat de prendre note de l'arrivée de Madame Rosa La Spina à 18h31. »

Adopté à la majorité : POUR : 25 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) – Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU– Christian COLLET

– Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE (proc. à Mme Carpentier) – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mme Anne DELABY.

CONTRE : 8 : Mmes Renée HARY (proc. à M. Helbecque) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE (proc. à M. Chantreau) – M. Laurent HELBECQUE – Mme Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif) – M. Jean-Michel REMY.

Monsieur le Maire : « Le budget primitif est l'acte politique, au sens noble du terme, le plus important de l'année, puisqu'il traduit ce que les élus votent et au travers cela la traduction des opérations d'investissement, voire aussi de fonctionnement que nous engagerons dans l'année civile et budgétaire. Nous avons déjà bien avancé dans plusieurs commissions finances, bien avancé avec les Adjointés délégués par rapport à leurs propositions, les arbitrages avec la Directrice Générale des Services et l'Adjoint aux finances. Nous avons encore apporté quelques rectifications qui sont sur vos tables, en chiffres rouge dans le texte et en détail dans les changements intervenus sur à la mise en ligne des dotations. Nous étions partis sur des hypothèses de participation de l'Etat fournies par la CCCO et en finalité, lorsque nous avons revu les différents versements, il y a une différence de 36 295 euros, qu'il a fallu intégrer pour rééquilibrer la maquette du budget qui était déjà bien avancée, Monsieur Denis va vous expliquer dans le détail. Mais avant tout il faut clôturer l'exercice 2015, en ressortir ce que nous avons déjà évoqué, les résultats de clôture en fonctionnement en investissement pour les injecter dans le budget primitif avant de discuter vraiment du budget primitif 2016. Je donne la parole à Monsieur Denis ».

1. REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les résultats de l'exercice 2015, hors restes à réaliser, sont les suivants :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de **1 050 176,58€**
- un excédent d'investissement d'un montant de **2 964 941,97€**

Les résultats cumulés de l'exercice 2015 sont les suivants :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de **3 168 460,37€**
- un excédent d'investissement d'un montant de **3 527 585,84€**

Dans la pratique de la M14, l'excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice 2015 doit faire l'objet d'une reprise anticipée.

Le déficit cumulé d'investissement compte tenu des restes à réaliser s'élevant à **1 060 795,16€**, Monsieur le Maire propose de couvrir le déficit d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) d'un montant de **1 060 795,16€** au compte **1068** et d'affecter la somme de **2 107 665,21 €** au compte **002** (excédent de fonctionnement).

Monsieur Denis : « Ah des chiffres, des chiffres ! Reprise anticipée de l'exercice 2015 : les résultats 2015 nous les connaissons, nous les avons déjà évoqués et nous en avons discuté en Commission des finances et au dernier Conseil Municipal. Tant que nous n'avons pas voté le compte administratif et le compte de gestion, ces résultats ne sont pas définitifs. Par contre, nous avons tout intérêt à anticiper leur intégration dans le budget principal parce que ce sont des sommes conséquentes qui participent à l'équilibre général de ce budget. A cet excédent global d'investissement, nous devons y incorporer les restes à réaliser. Je vous rappelle que ces derniers s'élevaient à 8 373 601 euros en dépenses pour 3 785 220 euros en recettes, ce qui nécessitait un besoin de financement propre pour couvrir les restes à réaliser d'un montant de 4 588 381 euros. Ce besoin de financement de 4 588 381 euros rapporté à cet excédent de 3 527 000 euros, globalement, nous conduit à un besoin de financement de la section d'investissement de 1 060 795,16 euros. Voilà pour l'investissement. Pour le fonctionnement, nous terminons avec un excédent global de 3 168 460,37 euros, sur cet excédent, nous devons équilibrer la section d'investissement obligatoirement, donc couvrir ces 1 060 795,16 euros de besoin de financement et le reste soit 2 107 665,21 euros est affecté en recettes à la section de fonctionnement du budget 2016.»

Monsieur le Maire : « Des questions, des observations ? Tout cela a été vu en commission ».

Monsieur Denis : « Le but du jeu étant de dégager assez d'excédent de fonctionnement pour financer les besoins de financement d'investissement. Une fois que nous avons fait ce travail, l'investissement est à zéro, donc tout est financé, on peut réaliser les restes à réaliser et il nous reste disponible 2 107 665,21 euros à intégrer au budget 2016. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) – Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE (proc. à Mme Carpentier) – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Helbecque) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE (proc. à M. Chantreau) – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif) – M. Jean-Michel REMY.

2. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Il est précisé que le budget est voté :

-en fonctionnement par nature au niveau du chapitre

-en investissement par nature et suivant les chapitres « opérations d'équipement »

Auxquels s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle du 22 décembre 1995.

En INVESTISSEMENT, le budget s'équilibre à la somme de 14 078 541 euros

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16 : Remboursement d'emprunts : **546 635€**

20 : Frais d'études : **23 760€**

204 : subvention d'équipement versée à la CCCO pour étude de programmation urbaine et travaux eaux pluviales : **15 510€**

21 : Immobilisations corporelles (achat de terrains et immeubles confiés à l'établissement Public Foncier - plantations) : **1 812 165€** (dont délégation SMTD travaux paysagers **444 000€**)

27 : Autres immobilisations financières (prêt au personnel) : **5 000€**

020 : dépenses imprévues : **88 481€**

040 : subventions transférables : **5 020€**

Opérations d'Equipement : **11 581 970€** (dont délégation SMTD **4 209 470€** - Travaux FDAN secteur Fogt et Eglise : **3 939 620€** - Ecole Quévy : **474 800€**)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10 : Dotations fonds divers (FCTVA, Taxe d'aménagement...) : **541 000€**

13 : Subventions d'investissement : **4 453 410€** (dont pour école Quévy **534 900€** et pour délégation SMTD **3 080 000€**)

16 Emprunts : **2 549 000€**

024 : Produit des cessions d'immobilisations : **25 000€**

27 : Autres immobilisations financières (rbt prêt par le personnel) : **1 610€**

040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : **220 140€** (28 : Amortissement des immobilisations : **210 010€** ; Intérêts capitalisés : **10 130€**)

021 : Virement de la section de fonctionnement : **1 700 000€**

1068 : Affectation du résultat de l'exercice 2015 : **1 060 795,16€**

001 : Excédent d'investissement reporté : **3 527 585,84€**

En FONCTIONNEMENT, le budget s'équilibre à la somme de 13 545 897,21 euros

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 : Charges à caractère général : **3 029 730€**

012 : Charges de personnel : **5 924 190€**

022 : dépenses imprévues : **146 024,57€**

65 : Autres charges de gestion courante (contingents et participations obligatoires, subventions et indemnités des élus) : **1 900 445€**
66 : Charges financières : **419 467,64€**
67 : Charges exceptionnelles : **8 590€** (bourses et prix, charges exceptionnelles titres annulés).
68 : Dotation aux provisions : **197 305€** (provision pour remboursement de salaires)
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : **220 145€** (68 : dotations aux amortissements : **210 010€** et intérêts capitalisés : **10 135€**)
023 : Virement à la section d'investissement : **1 700 000€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 : Produits des services du domaine : **368 065€**
73 : Impôts et taxes : **5 156 417€**
74 : Dotations, subventions, participations : **5 669 205€**
75 : Autres produits de gestion courante : **109 090€**
76 : Produits financiers : **105€**
042 : Opérations d'ordre entre sections : **4 480€** (subventions transférées en investissement)
77 : Remboursement de sinistres : **28 000€**
013 : Atténuation de charges (remboursement de salaires par l'assurance) : **102 870€**
002 : Excédent reporté : **2 107 665,21€**

Monsieur Denis : « Comme vous l'a dit Monsieur le Maire, la réglementation veut que lorsque nous décidons de la date d'un Conseil Municipal, les conseillers aient dans les mains, cinq jours francs avant la réunion, tous les documents concernant ce Conseil Municipal. Le budget primitif a été envoyé avec les bases qui étaient connues au moment de son édition, c'est-à-dire vendredi dernier. Mais ces bases ne sont pas tout à fait exactes. Lundi j'avais organisé une Commission des finances, je l'avais reculée au maximum pensant même la faire la veille du Conseil Municipal, en prenant la précaution d'annoncer aux membres de la Commission, que les chiffres retenus étaient les chiffres estimés par le bureau d'études financières mandaté par la CCCO, comme par hasard, nous avons eu les chiffres définitifs, le lendemain de la commission, le mardi. Vous avez dans votre dossier, une page qui reprend les chiffres qui ont été estimés sur la colonne de gauche et les chiffres réels sur la colonne de droite. Globalement les dotations réelles que nous allons percevoir par rapport à celles qui ont été estimées par les services financiers, vont diminuer de 36 295 euros, ce qui fait que la section d'investissement du budget ne bouge pas, par contre la section de fonctionnement diminue de ce montant 36 295 euros et s'arrête désormais à la somme totale en dépenses et en recettes de 13 545 897,21 euros au lieu des 13 582 192,21 euros. En recettes, nous avons diminué les dotations au vu des chiffres réels et en dépenses, nous avons diminué le montant des dépenses imprévues. C'est la difficulté d'établir un budget sans avoir les chiffres définitifs. Maintenant passons au budget. Je ne vais pas vous noyer de chiffres, je vais rester dans des équilibres globaux et dans les idées générales. La première idée générale est que nous restons dans les mêmes volumes budgétaires qu'en 2015 et même en 2014. Les résultats 2015 sont sensiblement équivalents à ceux de 2014. Avant de rentrer dans le détail, je voudrais dire Aniche fait sa révolution. C'est un beau mot ! Je vais vous dire la raison. Je me tourne vers nos amis de la presse, Madame, Messieurs, si vous cherchez un titre pour résumer le Conseil Municipal de ce jour, cela ne serait pas mal, sans vous commander. Pourquoi Aniche fait sa révolution ? Et là, je vais vous demander de faire preuve d'imagination. Imaginez que vous ayez à votre disposition un drone. Vous montez ce drone à 50 m au-dessus d'Aniche et vous regardez. Vous pouvez alors voir Aniche qui évolue, pour cela vous vous basez par rapport à ce qui existait auparavant. Si je recule de 10-15 ans en arrière, Aniche est une ville en difficulté, en stagnation, en régression. Sur les dix dernières années, au niveau investissement, il n'y a pas eu de projets majeurs, la population a des revenus qui baissent de plus en plus, Aniche était donc dans une phase descendante assez inquiétante. Et puis arrivent « des bougies, des étincelles » : le programme ANRU. Magnifique programme qui a été préparé par l'équipe précédente que je félicite, parce que ce programme était très bien fait, je n'oublie dans mes félicitations, Madame Marquaille, qui a bien travaillé sur ce projet aussi. Première étincelle de l'évolution de la Révolution d'Aniche ; ce projet ANRU où enfin, nous allons casser cet isolement du Champ de la Nation qui va être ouvert sur le centre-ville, où nous pourrions traverser l'emprise ferroviaire pour relier ce quartier qui était vraiment en autarcie, par une voie montante et descendante pour permettre aux habitants de la Nation de venir en centre-ville et inversement. Ce

programme c'est l'amélioration de l'habitat, des voies de communication avec des liaisons douces, c'est la démolition et la reconstruction de l'école Quévy, ce qui représente, en gros, pour la municipalité 5 000 000 d'euros de travaux. Je n'ai pas connaissance des millions que Norvège a dû investir pour faire ces travaux d'amélioration, tout cela injecté dans la ville d'Aniche. Seconde étincelle, le SMTD. Les travaux du BHNS. Ce programme tant décrié et je laisse de côté tous les aspects négatifs, je ne vois que le positif car d'ici deux à trois mois les travaux seront terminés et nous pourrions bénéficier des résultats de tous ces travaux. En quoi consistent ces travaux du BHNS ? Si vous bougez votre drone vers MATCH, vous avancez rue Delforge, là vous découvrez le nouveau parking face à la boulangerie puis la station Bus Coenmans avec le pôle d'échanges, vous continuez vers la Pyramide où la place Faidherbe a été très bien réaménagée, très jolie. Dans la rue Barbusse, création de trois aires de stationnement après démolition d'immeubles en mauvais état. On arrive Place Jaurès, dont je trouve l'aménagement magnifique avec les gros pots rouges et la station de bus en plein milieu. Vous remontez la rue Gambetta pour arriver sur l'emprise SNCF avec une station BHNS dénommée « Nobert-Ségarde », vous remontez la rue d'Artois et arrivez rue Léo Lagrange avec une station face à un bâtiment qui sera réhabilité, enfin nous reprenons la rue Laudeau pour arriver devant le Lycée, avec la station d'Azincourt. Ce qui signifie que c'est un sacré progrès, d'avoir un bus pas cher, qui va permettre de traverser la ville du Nord-Ouest jusqu'au Sud-Ouest de la ville, traversée en diagonale, avec cinq stations et permettre de se rendre à Douai en 30 minutes et cela pour moins de deux euros. Quand je vois les panneaux d'affichage, les travaux du SMTD de Guesnain à Aniche, 113 000 000 d'euros. Notre ville est le terminus de la ligne et étant traversée de part en part, c'est aussi dans notre commune qu'il y a eu le plus de problèmes, d'où 30 à 40 000 000 euros qui ont été injectés par le SMTD, sans citer tous les travaux qui ont été effectués par les concessionnaires, Noréade et Véolia pour l'eau, CCCO pour l'assainissement, ERDF pour l'électricité, GRDF pour le gaz, France Télécom pour les lignes téléphoniques, sous la voie béton tous les réseaux sont neufs et nous avons même profité pour installer des tuyaux pouvant recevoir la fibre, lorsqu'elle arrivera à Aniche, d'où un paquet de millions injectés pour notre commune. Voilà pourquoi je dis « Aniche fait sa Révolution ». Merci le SMTD. Ceci dit je n'oublie pas tous les inconvénients que nous avons rencontrés, les difficultés de circulation, les difficultés des commerçants, des riverains etc...mais je ne veux retenir que les aspects positifs. Mais reprenons notre voyage : Vous remontez sur votre drone : les friches. Il y avait la friche Coenmans, maintenant se trouvent une station BHNS et un pôle d'échanges pour se rendre à Douai. La friche Duhem, qui est rasée, propre. Nous pouvons en faire quelque chose. La friche Sovirel, tout est rasé sauf le château d'eau, 25 000 m² et le propriétaire a la volonté d'en faire quelque chose éventuellement avec notre aide c'est à voir. Ensuite la friche Expanver qui est cours de remise à plat. La friche ferroviaire : enfin une route créée par le SMTD reliant le Nord et le Sud d'Aniche. Avec le drone, nous nous déplaçons au cimetière du centre que nous pourrions réaménager par la suite, la friche Saint-Joseph éventuellement...Toujours avec le drone vers la rue Laudeau et là, grâce au plan de boisement nous allons planter 10 hectares sur les Plaines des Navarres, de l'Archevêque et le Corridor rue Jaurès.

Dirigeons-nous vers le Sud de la commune pour y voir la cheminée de Saint-Gobain qui va refaire de la fumée et également le « coucou », l'ancien train de cette usine qui va retraverser le Champ de la Nation. Un petit mot aussi pour AGC avec sa production et là, une petite usine « SECMA » qui vient de construire une F16 qui a un très beau succès. C'est le 4^{ème} constructeur automobile de France. Voilà pourquoi je dis : « Aniche fait sa Révolution ». Vous imaginez le nombre de millions d'euros qui ont déjà été dépensés sur la ville et dans le budget que je vous propose, qui a été étudié en commission, en investissement nous inscrivons 14 000 000 d'euros pour finir l'ANRU, intégrer le paiement des travaux du SMTD, les travaux du FDAN qui vont pouvoir enfin commencer, les travaux avec EPF, le terrain synthétique si possibilité de le faire, le plan de boisement etc... C'est donc un budget enthousiaste, de progrès, j'allais dire : « Révolutionnaire », mais je n'ose pas. Je vais vous donner quelques chiffres quand même, je sais que Jean-Louis va nous commenter ces chiffres par la suite. »

Monsieur Chantreau : « La dernière fois, vous aviez parlé d'extrême gauche, aujourd'hui vous parlez de révolution. Seriez-vous devenu communiste ? Je me pose la question ? Pour moi, la révolution, c'est rendre les gens heureux, c'est un mot que j'aime beaucoup et suis satisfait de l'entendre de votre part. Et quand vous dites qu'il n'y a rien eu de fait pendant dix ans, je ne peux pas vous laisser dire cela. Il y a 10 ans, il y a eu des travaux importants réalisés, la réhabilitation de l'école François Wartel refaite en intégralité, la formalisation du stade des Navarres, la réalisation d'une cantine scolaire à l'école Basuyaux et le traitement des façades, la reconstruction de la cité des Loups dans un programme mixte, locatifs, lots libres de

constructeurs et la structure AFEJI pour personnes handicapées, sans oublier les résidences Robert Hénocq et Guy Moquet. Ce ne sont que des exemples, je n'ai pas tout cité mais il y a toujours eu des travaux de fait dans notre commune ».

Monsieur Denis : « La crèche aussi. Je crains de m'être mal exprimé, je n'ai pas dit que rien avait été fait mais pas des travaux d'une telle ampleur. Si être communal, c'est défendre sa ville, je suis donc communal sans problème, comme je suis apolitique et je suis de tous les partis. Le budget d'investissement s'équilibre à 14 078 541 euros dont 546 000 euros de remboursement d'emprunt, les intégrations des travaux du SMTD : 4 000 000 d'euros, les travaux du FDAN : 4 000 000 d'euros, le terrain synthétique : 800 000 euros, le plan de boisement 300 000 euros, les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux : 300 000 euros. Je ne cite que les grandes lignes pour les dépenses. Pour les recettes, cela s'équilibre avec un fort montant de FCTVA qui correspond aux travaux effectués en 2014 et c'était le début de l'ANRU, les subventions d'investissements importantes, un emprunt de 2,5 millions qu'il faudra faire et un auto-financement qui nous permettra d'abonder cette section de fonctionnement à hauteur de 1 700 000 euros, l'affectation du résultat pour combler le déficit de besoin de financement d'investissement d'un montant de 1 060 000 euros et l'excédent d'investissement reporté à hauteur de 3 527 000 euros. C'est un budget costaud, 14 000 000 euros, si nous arrivons à faire tout cela sur deux ans, cela sera extraordinaire, « révolutionnaire ». En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent désormais à 13 545 897,21 euros. Même si nous avons une légère baisse de 36 000 euros sur la DSU qui avait été indiquée par la CCCO, nous avons globalement 170 000 euros de plus de dotations de l'état cette année par rapport à l'an dernier. Le gros chapitre c'est évidemment celui consacré aux « subventions et participations » à hauteur de 5 669 000 d'euros, ensuite les impôts directs pour 5 156 417 euros. Je vous rappelle que les bases ont augmenté automatiquement par décision de l'Etat de 1%, et je vous rappelle, si vous en êtes d'accord et cela il faudra que vous le votiez, que je propose dans ce budget une baisse des trois taux à hauteur de 1%. Cela nous ferait un manque à gagner de 31 000 euros mais nous permettrait d'envoyer un autre message après notre budget révolutionnaire, c'est que, à Aniche, les taux d'imposition baissent après 10 ans de stabilité, de taux inchangés. Le contexte permet de le faire et c'est un message très fort que nous voulons envoyer aux habitants mais aussi à l'extérieur. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles restent très serrées par rapport à l'exécution 2015. Nous avons pris les chiffres réalisés en 2015, ajouté les augmentations prévues par les contrats, les conventions, prévu l'augmentation de l'indice des salaires ou le système GVT, le total du 012 (charges de personnel) qui est le plus important, représentant un plus de 50% des dépenses soit à peu près 5 924 190 euros est à la hauteur de l'année précédente, les charges à caractère général 3 000 000 d'euros, les autres charges 1 900 000 et le virement à la section de fonctionnement, c'est-à-dire l'autofinancement que nous pouvons dégager sur la section de fonctionnement pour financer l'investissement à hauteur de 1 700 000 euros. Je m'arrête là au niveau des chiffres. C'est surtout l'idée générale qui prime : nous avons un budget très serré en fonctionnement, nous dégageons des financements pour l'investissement évalué à 14 000 000 d'euros, cela ne sera qu'un complément à la révolution qui court sur notre ville. Je rappelle à Monsieur le Maire, qu'il faudra voter les taux ».

Monsieur le Maire : « Merci Jean-Claude. Avant d'ouvrir le débat sur les interventions des uns et des autres, je voudrais quand même revenir sur la vision humoriste et quelque fois idyllique de mon collègue sur la ville qui ne fait peut-être pas sa révolution, mais qui se réveille, ayant le sentiment qu'elle était un peu endormie depuis quelques années, même si des choses ont été faites, comme dit Monsieur Jean-Louis Chantreau, mais sur 10-12 ans. Sur le BHNS, feu tram, tout le monde connaît ma position, c'est-à-dire mon opposition, je trouve que nous avons payé le prix fort, pour avoir de beaux trottoirs, un éclairage public moderne, des réseaux enterrés. Le prix fort pour un désenclavement qui n'a pas été fait à 100%, nous devons construire une route pour pouvoir descendre du Champ de la Nation vers le centre-ville ce que nos prédécesseurs au SMTD et ici, n'avaient pas pensé ou prévu. Le commerce en péril, vous en savez quelque chose, les nuisances de stationnement et de circulation depuis 3 ans qui ont vraiment compliqué la vie des Anichois, mais en principe tout sera réouvert le 22 Avril. Le gâchis financier, j'en parle quand même, nous cotisons à hauteur de 280 000 euros par an au Syndicat des Transports et cela a été augmenté par 2,5 il y a 4 ans. Et puis l'échec technologique, ils nous ont fait rêver avec un engin automatique, guidage magnétique, sans compter le paysage urbanistique qu'ils nous laissent avec du béton partout, de Lewarde à Aniche, dans Aniche, dans Auberchicourt, Ecaillon, Masny.... Et puis le gros problème de stationnement compensatoire, que nous devons apporter et régler par rapport à la diagonale du bus au travers de la place Jaurès, avec la suppression

d'une quarante de places de stationnement sur le terre-plein central. Le redémarrage de Saint-Gobain, oui, nous nous en réjouissons, c'est sur Emerchicourt, cela fait quand même une taxe professionnelle, une CFE qui rentrera dans les caisses de la CCCO et qui profitera à tout le monde. Nous sommes heureux pour les 64 salariés habitant Aniche, donc 64 familles qui vont retrouver le chemin du travail. Personne ne me fera jamais fanfaronner sur le BHNS, loin de là, je reste convaincu, je l'ai encore dit ce matin en conférence de presse et en le prouvant en emmenant les journalistes dans ma voiture voir tout cela. Ce n'était pas notre choix ni celui de l'équipe à l'époque, ni le choix d'une majorité des Anichois que nous avons réunis à la salle Claudine Normand. Le BHNS, je mets un bémol, et je ne me réjouirai pas sur des inaugurations avec tambours, trompettes et majorettes de ce beau gâchis technologique et financier. Voilà, nous avons payé le prix fort de ces travaux, nous l'avons payé très très cher et nous allons continuer à le payer étant donné que le Syndicat des Transports a de grosses difficultés financières liées à beaucoup de choses, sans compter les provisions pour risques, les contentieux, les procès qui faudra régler un jour quand cela sortira. Donc rien de réjouissant. Maintenant le débat est ouvert sur les interventions des uns et des autres. Qui demande la parole ? Jean-Michel Rémy ? »

Monsieur Rémy : « Monsieur le Maire, après le départ de Madame TOCCO et le passage rapide d'une attachée territoriale, j'aurais aimé savoir qui, dans le personnel, a participé à la mise en place de ce budget car il faut souligner le travail des services, et notamment le service financier qui nous a fourni les divers documents que nous avons eus en notre possession. Nous avons des agents de qualité et je souhaiterais que leur mérite soit reconnu et pourquoi pas par le biais d'une gratification ? Comme vous l'avez dit lors de la réunion précédente, vous ne cachez rien et vous m'expliquerez sûrement l'augmentation de 12 % au compte 6232, fêtes et cérémonies, le doublement de la somme prévue au compte 6238 où l'on passe de 39 290€ à 78 840€, ainsi que les 21 000€ de plus au compte 6257, réceptions. Quels changements aujourd'hui alors que vous l'avez dit vous-même Monsieur Denis lors de la commission finances du lundi 4 avril, il n'y a rien d'extraordinaire dans votre budget :

- 200 000 € pour des travaux à l'école Cachin, alors qu'il aurait été plus avisé de réfléchir à la reconstruction d'une école sur le quartier de la gare qui donnerait aux enfants de meilleures conditions de travail comme à Quevy.

- Un terrain synthétique de plus de 800 000 € qui ne se fera que si les subventions sont obtenues.

- 300 000 € pour les travaux d'accessibilité, alors que la commission ne s'est pas réunie ne serait-ce que pour le rendu du diagnostic qui a été fait.

J'ai vraiment cherché un projet novateur, je n'en ai pas trouvé, et je confirme Monsieur Denis, il n'y a rien d'extraordinaire dans ce budget, tout au plus poursuivez-vous la réalisation de projets connus depuis bien longtemps et j'ai du mal à voir au-delà de la baisse des taux d'imposition, le message fort que vous voulez donner aux Anichois et aux gens qui pourraient s'intéresser à notre commune, mais peut être me faudrait-il un drone pour prendre de la hauteur ? »

Monsieur le Maire : « Merci Jean-Michel. Jean-Louis Chantreau a demandé la parole ».

Monsieur Chantreau : « Merci Monsieur le Maire. Je prends la parole au nom du groupe « Rassemblement Citoyen Aniche ma Commune j'y tiens ». Je vais être concis pour ne pas vous donner trop de chiffres sur le budget présenté, sinon Monsieur Denis en qualité d'Adjoint aux finances va nous dire : « On ne vous cache rien ! ». Effectivement, le budget 2016 est identique à celui de 2015, à hauteur de plus de 27 000 000 euros. Je pourrais vous dire la même chose que l'an dernier. En investissement, sur 14 000 000 d'euros, principalement des restes à réaliser. La rénovation urbaine qui se termine, les travaux d'aménagement du centre-ville, les conventions de l'Etablissement Public Foncier qui sont en cours et les travaux du transport en commun en site propre liés à la convention passée avec le SMTD. En revenant sur la chronologie de la présentation du budget 2016, nous avons eu une seule réunion de commission finances, le 19 février, pour la présentation du rapport d'orientation budgétaire et l'enregistrement des subventions accordées aux associations. D'ailleurs, j'émetts une certaine réserve quant à l'équité de certaines d'entre elles ! Ensuite, le Conseil Municipal s'est réuni le 25 mars, principalement pour le ROB, j'en conviens autour duquel nous avons débattu. Une commission finances a été organisée le lundi 04 Avril pour analyser le budget alors que l'ensemble des Conseillers Municipaux avait déjà été destinataire le 1 er Avril de ce budget avec l'ordre du jour de ce présent Conseil. Il aurait donc été logique que cette commission soit réunie bien avant le 1 er Avril.

Vous donnez l'impression de vouloir minimiser le rôle d'une telle commission, lieu propice inclus de débats et de discussions pour la rendre utile. En effet à quoi bon discuter si tout est fait ! Toutefois, il est de mon devoir de souligner le travail des personnels territoriaux. Sur le budget de fonctionnement, j'ai relevé quelques points ; principalement sur les charges à caractère général, que je me permets d'énumérer pour quelques précisions : au compte 60 623, on s'aperçoit que les frais d'alimentation ont augmenté de 137%, de 13 180 euros en 2015, nous sommes passés à 31 310 euros. Au 61 35, les locations mobilières ont augmenté de 100 % : 104 860 euros en 2016, nous étions à 52 490 euros en 2015. Les fêtes et cérémonies ont augmenté de 16%, hors Kopierre, (qui est une subvention d'un montant de 75 000 euros versée à part), de 79 100 euros en 2015, nous sommes passés à 92 030 euros en 2016. Dans les divers, augmentation de 100%, nous sommes passés à 78 840 euros au lieu de 39 000 en 2015 et les frais de réception ont augmenté de 43%. Nous sommes à 68 330 euros au lieu de 47 915 euros ».

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur Chantreau ; Oui, Marie ».

Madame Bonnafil : « Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, je m'excuse pour mon retard. Je vais répondre à Monsieur Denis et à vous autres sur le point des PMR. Même si la commission ne s'est pas encore réunie, elle le fera très bientôt. Nous devons quand même inscrire cette dépense au budget puisqu'il faudra faire la mise aux normes. Etant donné que l'on ne s'extasie pas sur des chiffres, ce qui est intéressant de voir dans ce budget, c'est qu'en 2015/2016 nous avons bénéficié d'un contexte politique qui est favorable, je parle d'un contexte intercommunal, nous avons eu des élections municipales, des nouvelles présidences et vice-présidences, une intercommunalité qui a repris une nouvelle politique. Ensuite la commune bénéficie de beaucoup de friches sur son foncier. Celles-ci sont de propriétés privées, mais nous en avons évidemment des communales. Les friches privées, comme SICOVER ou EXPANVER, vont bénéficier d'un projet de propriété et je veillerai en ma qualité d'Adjointe à ce que les projets futurs respectent les politiques que nous nous sommes données dans le futur, à savoir de l'environnement, du vert et une qualité de construction indéniable, ce qui a été relevé dans le PLU et qui j'espère ressortira rapidement. Une dernière remarque sur le budget, concernant les nouveaux projets qui vont faire développer la ville, avec le FDAN, avec des créations, nous allons faire de l'expansion et du développement. Ce budget reflète ce que Monsieur le Maire vous a annoncé lors de ses vœux 2016, une volonté de s'accroître, de s'étendre et de faire mieux ».

Monsieur le Maire : « Merci Marie. Y a-t-il d'autres intervenants ? Parole accordée à Monsieur Denis ».

Monsieur Denis : « Pour répondre globalement sur les augmentations de sections de fonctionnement. Vous avez noté des augmentations, mais par rapport aux prévisions budgétaires. Nous nous sommes basés sur l'exécution 2015 et non pas sur les prévisions 2015 pour établir le budget 2016. Il y avait quelquefois des distorsions, ou des manques, ou des sur-financements. Même s'il y a des répartitions un peu différentes, le budget reste très serré par rapport à l'exécution 2015. Et c'est cela qui nous a guidé. Je suis d'accord qu'il n'y a rien d'extraordinaire dans le budget. Avant de faire des projets, il faut en discuter en commission. Nous allons commencer à présenter nos projets, en discuter et nous déciderons après. Avant tout cela, il faut terminer tous ces restes à réaliser que nous n'avons pas pu faire à cause du retard des travaux du SMTD. De ce fait, les travaux du FDAN ne sont pas commencés, nous n'avons pas pu intégrer tous les travaux du BHNS. Nous allons commencer cette année, en espérant finir l'an prochain, à faire tous les restes à réaliser qui représentent un montant de 8 353 000 euros. Si nous y arrivons, nous pourrions dire Ouf !! Nous avons bien travaillé. Ce sont les projets de l'équipe précédente, c'est la fin de vos projets que nous ne pouvions pas faire avant étant donné que les travaux n'étaient pas terminés ni réceptionnés. Les travaux ont 6 mois de retard et ne sont toujours pas réceptionnés. »

Madame Tanca : « J'en profite pour intervenir sur les 200 000 euros de l'école Cachin. C'est un projet, donc je vous invite à venir à la commission où le sujet sera abordé. Nous allons étudier, il est hors de question d'envisager de créer une école maternelle avec 13 classes aux alentours de la friche ferroviaire au risque de créer quand même une usine. Cela me paraît une idée saugrenue ».

Monsieur le Maire : « Y a-t-il d'autres intervenants ? Nous allons passer à la fixation des taux, avant de passer au vote ».

Adopté à l'unanimité des votants : **POUR** : 26 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) – Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE (proc. à Mme Carpentier) – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mme Anne DELABY - M. Jean-Michel REMY. **ABSTENTIONS** : 7 : Mmes Renée HARY (proc. à M. Helbecque) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE (proc. à M. Chantreau) – M. Laurent HELBECQUE – Mme Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif).

3. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION-EXERCICE 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal pour l'exercice 2016, de diminuer les taux d'imposition de manière proportionnelle de 1% par rapport aux taux 2015, soit :

- Taxe d'habitation : **24,34%** au lieu de 24,59%
 - Foncier Bâti : **29,48%** au lieu de 29,78%
 - Foncier Non Bâti : **62,18%** au lieu de 62,82%
- Le produit fiscal attendu est fixé à **3 169 011€**

Monsieur le Maire : « Y a-t- il des interventions sur cette fixation des taux ? Oui, Monsieur Chantreau »

Monsieur Chantreau : « Merci, Monsieur le Maire. Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, j'avais fait une proposition qui n'était pas inintéressante pour diminuer les taux d'imposition de 3 points. Bien sûr, pour mettre en application, il aurait fallu passer une deuxième délibération. Il faut reconnaître que votre proposition de baisser les taux d'imposition de 1% est un effet d'annonce, je dirais même un tour de passe-passe. Puisque le produit attendu 2016 est de 3 169 000 euros, alors qu'il était de 3 166 000 euros en 2015. Au passage je rappelle aussi que le Conseil Départemental va augmenter aussi ses taux d'imposition de 25%, donc une part de 70 euros par foyer. Pour les taux d'imposition, étant donné que vous dites que c'est une baisse, nous voterons pour, par contre pour le budget, notre groupe s'abstiendra ».

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres interventions en conclusion de cette longue présentation et du débat menés par les uns et les autres ? Oui Monsieur Denis, la dernière intervention sur cette question.»

Monsieur Denis : « Même si c'est symbolique, une baisse reste une baisse ».

Monsieur le Maire : « Sur le budget, tel qu'il a été présenté et sur la fixation des taux, avec une baisse de 1%, je soumetts au vote, ce document important. Qui est contre ? Abstentions ? Ok, nous fixons les taux. Maintenant vote du budget général, toutes les sections confondues, tel qu'il vous a été présenté. Abstentions ? Qui est contre ? Le budget est donc adopté à la majorité. Je vous en remercie. Cela donnera du travail aux élus et aux services. Je poursuis l'ordre du jour ».

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA - Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) – Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE (proc. à Mme Carpentier) – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Helbecque) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE (proc. à M. Chantreau) – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif) – M. Jean-Michel REMY.

4. CONVENTIONS RELATIVES À L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER AU TITRE DE L'ANNEE 2016

En vertu de la loi 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la commune qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse le seuil de **23 000€**, conclure une convention avec l'association qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Lorsque la subvention est allouée, l'association bénéficiaire doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte-rendu financier est déposé dans les six mois suivant la fin de l'exercice.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec les associations suivantes :

- Association Festive Culturelle Cinématographique, représentée par son président qui bénéficie d'une subvention de **75 000€**.
- Sporting Club Anichois, représenté par son président, qui bénéficie d'une subvention de **25 000€**
- Office Municipal des Sports représenté par son président qui bénéficie d'une subvention de **25 500€**
- Association Laïque Anichoise de Promotion, d'Animation et de Gestion Educative représentée par son président, qui bénéficie d'un solde de subvention de **165 460€** (les actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Contrat Unique d'Agglomération étant incluses).

Monsieur le Maire : « Je rappelle que sur ce vote les élus qui ont une responsabilité dans l'exécutif de l'afca, du foot de l'OMS et de Lalapage voudront bien s'abstenir, ils se reconnaîtront. Farid pour le football, Jean-Louis Chantreau pour Lalapage, Monsieur Lemoine pour l'afca, Michel Fleurquin pour l'OMS mais il est absent. Mis à part ces responsables qui ne participeront pas au vote, je sou mets à votre adoption, la signature de la convention sur ces quatre associations. Y a t-il des précisions, observations ? Abstentions ? Qui est contre. Je vous remercie, nous pourrions signer les conventions d'objectif et également verser les subventions ».

*Les élus membres d'associations ne prennent pas part au vote (MM. Lemoine – Fleurquin - Bartoszek – Fetta che - Chantreau)
Adopté à l'unanimité : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA - Marie BONNAFIL– MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis)- Jean-Claude DENIS – Xavier Bartoszek (proc. à M. Lemoine) - Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE (proc. à Mme Carpentier) – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Helbecque) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDES OIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE (proc. à M. Chantreau) – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif) – M. Jean-Michel REMY.*

5. CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE « PÔLE PARENTALITÉ » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LAPAGE

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, axe thématique « Lien social », l'association LAPAGE met en œuvre une action « Pôle Parentalité » afin de permettre l'expression, la réassurance et l'échange entre parents grâce au groupe de parole de parents, d'apporter des connaissances aux parents sur des thématiques de la vie quotidienne par le biais des ateliers de parents et d'apporter également un soutien psychologique individualisé aux familles en situation de détresse parentale.

Le coût de l'action s'élève à **14 200€**. Celle-ci peut être financée par l'ACSE (Agence pour la cohésion Sociale et l'Égalité des Chances) à hauteur de **2 040€**, l'ADECAF **6 050€** et le Conseil Départemental I à hauteur de **1 350€**.

L'association LAPAGE sollicite de la ville d'Aniche une subvention de **4 760€**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention de **4 760€** à l'association LAPAGE

Madame Carpentier : « Je tiens à préciser que le pôle parentalité est un moyen d'expression pour les parents qui sont en recherche de réponses, et justement ce groupe de paroles leur permet d'échanger avec d'autres parents et de trouver des solutions à leurs questions ».

Monsieur le Maire : « Le pôle parentalité prenant en charge les problèmes de couple, mais aussi les problèmes de liens entre les parents et leurs enfants, qu'ils soient jeunes ou ados. C'est une action intéressante, avec la présence à temps partiel d'une psychologue qui est là depuis quelques années et qui connaît bien le terrain et le cadre. Des interventions sur cette proposition ? pas de question ? Je considère donc que cette délibération est adoptée à l'unanimité ».

M. Jean-Louis CHANTREAU vice-président de l'association Lapage ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA - Marie BONNAFIL– MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) – Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART- Léone TAISNE (proc. à Mme Carpentier) – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Helbecque) – Danièle BRENSKI - M. Michel MEURDES OIF –Mme Martine MOROGE (proc. à M. Chantreau) – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif) – M. Jean-Michel REMY.

6. CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - ACTION ATELIERS REMOBILISATION D'INSERTION SOCIALE - OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LAPAGE

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, axe thématique « Accès à l'emploi et développement économique » l'association LAPAGE met en œuvre un atelier remobilisation d'insertion sociale.

Le coût total de l'action s'élève à **13 000€**. Celle-ci peut être financée par le Conseil Départemental à hauteur de **5 000€**.

L'association LAPAGE sollicite de la ville d'Aniche une subvention de **8 000€**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention de **8 000€** à l'association LAPAGE

Monsieur le Maire : « C'est la déclinaison des fiches actions au titre de la politique de la ville, puisqu'il y a des actions communautaires qui vont sur Aniche et les 7 autres communes qui sont en géographie prioritaire et des actions communales qui sont financées avec l'Etat et la ville. Cet argent est essentiellement utilisé à rémunérer un agent à mi-temps, avec qui le CCAS et moi-même, travaillons très bien sur l'accès à l'emploi, la remobilisation et l'insertion notamment des gens bénéficiaires du RSA. Sur 4 réunions d'informations prévues pour expliquer à quoi servait cet outil pour remobiliser, réinsérer, redynamiser les gens titulaires du RSA dont beaucoup malheureusement ont l'air de s'installer dans le système. 80 personnes étaient invitées à chacune de ces réunions. Deux réunions se sont tenues. A la première il y avait 6 présents, à la deuxième 11 personnes dont 2 couples. Malgré un courrier personnalisé à chacun, malgré un flyer avec les explications de ce que cette action pouvait apporter. Ce n'est pas un grand succès, mais nous l'avons fait. Je demande quand même que l'on finance cette action. Il faudra trouver d'autres moyens de communication et de liaison vers les bénéficiaires du RSA pour les intéresser à ce type d'action et d'outil. Est-ce qu'il y a des interventions, précisions, observations ? Je considère qu'elle est adoptée à l'unanimité ».

M. Jean-Louis CHANTREAU vice-président de l'association Lapage ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN (proc. à M. Denis) – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE (proc. à Mme Carpentier) – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DREQ (proc. à Mme Stiévenard) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Helbecque) – Danièle BRENSKI – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE (proc. à M. Chantreau) – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif) – M. Jean-Michel REMY.

7. RAPPORT SUR LA FORMATION DES ÉLUS - ANNÉE 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 29/04/2014, il avait été validé les orientations en matière de formation des élus suivant l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour l'exercice 2015, trois élus ont suivi les formations suivantes :

- Pouvoirs de police en matière d'habitat indigne
- Les journées du BJDJ, spécial décrets loi ALUR droit de l'urbanisme
- Loi Notre, tout savoir, tout comprendre

Monsieur le Maire précise qu'un tableau sera annexé au compte administratif.

Monsieur le Maire : « Vous savez que les élus ont le droit à un crédit de formation, que celui-ci est inscrit au budget et qu'une fois par an je dois faire rapport de l'utilisation de ces crédits auprès des élus qui l'ont sollicité. Je vous demande de prendre acte de la présentation du rapport. Précision sur la loi Notre qui est la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, qui est en application depuis le 1^{er} janvier et qui a intégré la réorganisation des régions en attendant d'autres modifications surtout en mars prochain, dans un an il y aura la possibilité de transférer aux intercommunalités, les plans locaux d'urbanisme qui deviendraient des plans locaux d'urbanisme intercommunaux, des PLUI. Petit à petit, sur 3 ans on constate des modifications sur les compétences des intercommunalités. Je vous demande de me donner acte que je vous ai rendu compte des 3 élus qui ont suivi 3 formations prises en charge par le budget communal ».

L'assemblée prend acte de la présentation du rapport sur la formation des élus pour l'année 2015.

III - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

24 mars 2016 : Plan de boisement - Au vu des résultats de la consultation lancée selon la procédure adaptée le 18/01/2016, décision d'attribuer les marchés à :

- l'entreprise NAUDET et Cie Reboisement 4 rue de Ligny 21290 Leuglay - pour le lot 1 « boisement et travaux annexes », pour un montant de 97 400,12 € HT soit 116 880,14€ TTC
- l'entreprise INOVERT, zone de la Broye-rue du Chauffour 59710 Ennevelin, pour le lot 2 « cheminements et clôtures » pour un montant de 105 962,55€ HT soit 127 155,06€ TTC.

28 mars 2016 : Dans le cadre du dossier FDAN, décision de signer un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement Sarl CANOPEE, 31 rue de la fonderie 59200 Tourcoing (mandataire) et la Sarl INGEO 1 rue Cassini BP 60117 Blendecques 62502 Saint-Omer cedex. Cet avenant est justifié par l'augmentation du montant prévisionnel des travaux, suite aux modifications apportées dans le cadre des études (évolution des secteurs d'étude initialement définis au marché, enfouissement des réseaux et intégration de la parcelle située entre Distri et le parking du collège). Le taux de rémunération est fonction du montant prévisionnel des travaux et de la complexité du projet. Le montant du marché initial de maîtrise d'œuvre se décomposait comme suit :

Mission Globale		
Eléments de mission	% Appl.	Montant HT
Tranche ferme		
AVP	40,00%	9 620,00 €
PRO	40,00%	9 620,00 €
ACT/DCE	20,00%	4 810,00 €
Tranche conditionnelle		
VISA	20,00 %	7 170,00 €
DET	70,00 %	25 095,00 €
AOR	10,00 %	3 585,00 €
TOTAL :		59 900,00 €

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre incluant l'avenant n°1 qui s'élève à **20 582,91 € HT** soit **24 699,49 € TTC** se décompose comme suit :

	Montant Honoraires		Enveloppe Prévisionnelle Travaux HT	Etudes Taux %
	HT	TTC		
Tranche Ferme	37 145,95	44 575,14	3 095 496,50	2,6
Tranche Conditionnelle (VISA-DET-AOR)	43 336,96	52 004,35		
Total	80 482,91	96 579,49		

Décision est prise également d'affermir la tranche conditionnelle du marché modifié par le présent avenant de maîtrise d'œuvre validant les missions VISA-DET-AOR pour les travaux de la tranche ferme.

29 mars 2016 :_Décision d'encaisser le chèque transmis par notre Compagnie d'assurances SMACL d'un montant de 1 600,00 euros, correspondant au remboursement des dommages déduction faite de la franchise contractuelle (vitrine cassée lors des 110 ans du cinéma).

30 mars 2016 : Du fait de la cessation d'activités du cabinet Cités et Paysages, décision de signer un avenant de transfert du marché d'études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme au bureau d'études SAS URBYCOM Aménagement et Urbanisme situé ZI Les Prés Loribes BP 60200 Flers en Escrebieux 59503 Douai Cédex.

31 mars 2016 : Décision de signer une convention de formation avec le C.R.E.P.S. de Wattignies, représentée par Madame Catherine CHENEVIER, Directrice, au bénéfice d'un Educateur des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe. Cette formation obligatoire a pour objet le recyclage dans le cadre du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de Maître-Nageur-Sauveteur. Le coût de la formation est fixé à 192,15€, les frais de dossier s'élèvent à 30€.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 19h55 et invite les conseillers à signer le registre des délibérations et les documents budgétaires.